

# LA MESURE

## AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

### MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES MILIEUX – AMÉLIORATION DE LA GESTION PAR LE PÂTURAGE



- ▶ Un contrat de 5 ans
- ▶ Une ou plusieurs parcelles sans minimum de surface
- ▶ Une rémunération de 204 €/ha/an

### PAEC Morvan

Contact : Parc naturel régional du Morvan

Téléphone : 03 86 78 79 00

Mail : [biodiversite@parcdumorvan.org](mailto:biodiversite@parcdumorvan.org)



# COMMENT

## SAVOIR SI MA PARCELLE EST ÉLIGIBLE ?

Je détiens une exploitation d'élevage

Oui

Je détiens une parcelle dans le territoire du PAEC du Morvan qui a une dynamique d'enfrichement forte

*(Indices : Avoir une forte repousse annuelle de genêt, de ronce, de prunellier ou autres plantes qui ne sont pas consommées par le troupeau)*

Oui

**Je suis éligible et je fais expertiser ma parcelle**



# QUELS SONT MES ENGAGEMENTS ?

## 1 Respecter le Plan de gestion établi par le ou la chargé de mission venu expertiser ma parcelle.

Objectif du plan de gestion : Contrôler l'enfrichement et maintenir la prairie ouverte.

## 2 Respecter les obligations ci-dessous :

- ▶ Faire pâturer aux moins 50 % des surfaces engagées dans cette mesure chaque année,
- ▶ Ne pas détruire le couvert,
- ▶ Interdiction de fertilisation azotée (hors apports par le pâturage),
- ▶ Interdiction d'apports magnésiens et de chaux
- ▶ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la prairie engagée.

## 3 Suivre une formation dans les deux premières années d'engagement



# COMMENT M'ENGAGER ?

- 1 Je contacte l'opérateur MAEC (le Parc du Morvan) et je prends rendez-vous pour réaliser une expertise de la parcelle et un diagnostic de l'exploitation.
- 2 Je sélectionne mes surfaces à engager avec l'aide du chargé de mission du Parc.
- 3 Je fais ma déclaration PAC avant le 15 mai 2023 et stipule mon engagement dans la mesure, avec le code BF\_PNRM\_OUV2
- 4 Je m'inscris auprès de l'opérateur MAEC pour suivre une formation dans les deux premières années de mon engagement (soit avant le 15 mai 2025).

